



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2022-196 bis**

**Publié le 16 mai 2022**

## **SOMMAIRE**

### **SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté du 16 mai 2022 portant modification de la composition du conseil économique, social et  
environnemental de la région Hauts-de-France



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
pour les affaires régionales**

**Arrêté portant modification de la composition du conseil économique, social et environnemental  
de la région Hauts-de-France**

Le préfet de la région Hauts-de-France  
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4134-2 et R.4134-1 à R.4134-7 ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres et notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2020 portant nomination de monsieur Laurent BUCHAILLAT en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2017 modifié fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France, le nombre de leurs représentants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 modifié portant composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er septembre 2021 portant délégation de signature à monsieur Laurent BUCHAILLAT, secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;

Vu la démission de madame Francine LHOTELLIER du 16 mars 2022 en tant que membre du deuxième collège représentant l'union régionale FO Nord-Pas-de-Calais-Picardie ;

Vu la démission de monsieur Patrice CARRE du 25 mars 2022, en tant que membre du deuxième collège représentant l'union régionale FO Nord-Pas-de-Calais-Picardie ;

Considérant le courrier du 21 avril 2022 de l'union régionale FO Nord-Pas-de-Calais-Picardie proposant la désignation de monsieur Nicolas VERHILLE en remplacement de monsieur Patrice CARRE et de madame Claire KHALDI en remplacement de madame Francine LHOTELLIER ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 portant composition du conseil économique, social et environnemental régional des Hauts-de-France est modifié comme suit :

<b>2<sup>ème</sup> collège : Représentants des organisations syndicales représentatives des salariés</b>	
<b>organisation</b>	<b>Représentant</b>
Union régionale FO	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>M. Nicolas VERHILLE</b> (en remplacement de M. Patrice CARRE)</li><li>- Mme Josiane DELCROIX</li><li>- M. Alain DURIEUX</li><li>- Mme Danièle EROUART</li><li>- Mme Christine KAAOUACHI</li><li>- M. Jean-Baptiste KONIECZNY</li><li>- Mme Ghezala KRIBA</li><li>- <b>Mme Claire KHALDI</b> (en remplacement de Mme Francine LHOTELLIER)</li><li>- M. Jean-Louis PION</li><li>- Mme Angélique ROUSSEL</li><li>- M. Fabrice VILLAIN</li></ul>

Les autres dispositions restent sans changement.

### Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au président de la région Hauts-de-France et au président du conseil économique, social et environnemental régional et qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **16 MAI 2022**

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général  
pour les affaires régionales



Laurent BUCHAILLAT